



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

Compte-rendu affiché le 3 février 2023

Ordre du jour :

1. Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement
2. Commune déléguée de Nyoiseau – Conventions de servitude avec ENEDIS pour la pose d'une armoire et d'une coffret réseau basse tension et des réseaux nécessaires dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Centrale 7
3. Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2023
4. Commune déléguée de Segré – Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rues Chevallier, Poidevin et ruelle des jardins
5. Commune déléguée de Sainte-Gemmes d'Andigné – Restauration de l'autel de la Vierge
6. Commune déléguée d'Aviré – Vente de parcelles à Monsieur et Madame RAPIN
7. Commune déléguée de Louvaines – Eglise de la Jaillette – Restauration de la maquette de la cathédrale d'Angers
8. Commune déléguée de Nyoiseau – Régularisations foncières relatives à la route des Aulnays
9. Tableau des emplois à compter du 1^{er} février 2023
10. Commune déléguée de Segré – Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie auprès de Monsieur LEPRETRE

Questions diverses

Conseil Municipal du 2 février 2023 à 20h30

Secrétaire de séance : MARSAIS Thérèse

Liste des pouvoirs écrits :

M GRIMAUD Gilles à M CHAUVIN Bruno
M BOULTOUREAU Hubert à M FREMY Didier
M CHERE Nicolas à Mme VIGNAIS Magali
M RETIER Daniel à Mme THIERRY Irène
M GUINEHEUX Christophe à M BOUVET Jean-Olivier
M GAULTIER Jean-Noël à Mme BRUAND Martine
Mme ROISNET Valérie à M BELIER Denis
Mme ABELARD Isabelle à M BESNIER Loïc
Mme GROSBOIS Mélanie à M GASTINEAU Christophe
Mme RAYE VILLERME Laura à M PELLUAU Dominique
M FOURNIER Daniel à M MECHINEAU Christian
Mme DE BOURNET Anne-Françoise à Mme DANJOU Anne
M DE LA SALMONIERE Raphaël à M DOUSSE Pascal

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de délégués votants : 60

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 15 décembre 2022

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles		1	1	CHAUVIN Bruno
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Hubert		1	1	FREMY Didier
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas		1	1	VIGNAIS Magali
CHAUVIN	Bruno	1			
TROTTIER	Marie-Annick		1		
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine	1			
RETIER	Daniel		1	1	THIERRY Irènee
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc	1			
FREMY	Didier	1			
RUELLO	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe		1	1	BOUVET Jean-Olivier
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line		1		
GAULTIER	Jean-Noël		1	1	BRUAND Martine
ROISNET	Valérie		1	1	BELIER Denis
ABELARD	Isabelle		1	1	BESNIER Loïc
DODIER	Maïté	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1		

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
ROBERT	Gaëlle		1		
GROSBOIS	Mélanie		1	1	GASTINEAU Christophe
JACOB	Emilie		1		
RUAU	Manuela	1			
BOULTOUREAU	Magali		1		
BOIVIN	Aurélie	1	à partir du point n°2		
RAYE VILLERME	Laura		1	1	PELLUAU Dominique
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel		1	1	MECHINEAU Christian
MECHINEAU	Christian	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise		1	1	DANJOU Anne
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal	1			
DUSSEAU	Blandine	1			
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGAIS	Sihame	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël		1	1	DOUSSE Pascal
		47	22	13	

69 en exercice

60 votants

Point n°1 : Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-accueil Récré à Lune.

Elle propose au Conseil d'approuver la modification seule des horaires du site de Saint-Exupéry passant de 8h00 à 18h00 à compter du lundi 27 février 2023, en lieu et place d'une ouverture jusqu'à présent de 8h30 à 17h30. Toutes les autres dispositions restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (59)

Point n°2 : Commune déléguée de Nyoiseau – Conventions de servitude avec ENEDIS pour la pose d'une armoire et d'un coffret réseau basse tension et des réseaux nécessaires dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Centrale 7

Présentation : Claude ANNONIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les conventions de mise à disposition des parcelles C1082 et C1105 à passer avec ENEDIS pour la pose d'une armoire et d'un coffret et ainsi que des réseaux nécessaires jusqu'au poste de transformation électrique dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Centrale 7 sur le territoire de Segré en Anjou Bleu.

- Convention CS06 – V07 (pose d'une armoire et d'un coffret BT sur la parcelle C1105 et pose de 4 câbles sur une bande de 3 mètres sur la parcelle C1105 et C1082)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions de mise à disposition des parcelles C1082 et C1105 à passer avec ENEDIS pour la pose d'une armoire et d'un coffret et ainsi que des réseaux nécessaires jusqu'au poste de transformation électrique dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Centrale 7 sur le territoire de Segré en Anjou Bleu.

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les conventions, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n°3 : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe aux finances présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
 - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les perspectives financières

Les perspectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2023-2028 :

- Baisse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité...)
- Incertitude liée à l'avenir de la Dotation Solidarité Urbaine/Rurale
- Nécessité du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maîtrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement de 2 M€ ou 3 M€ par an

Pour 2023 :

- Montant d'investissements d'environ 3 000 000 €
- Autofinancement de 1 850 000 €
- Emprunt maximum de 500 000 €

Cette prospective montre que la situation financière de la commune se dégrade, notamment sa CAF nette et qu'il convient donc d'être vigilant sur le recours à l'emprunt.

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Point n°4 : Commune déléguée de Segré – Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rues Chevallier, Poidevin et ruelle des jardins

Présentation : Joseph GALON

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que la présente convention a pour objet :

- La mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité.

La convention concerne l'opération 331.22.12.03 sur l'enfouissement des réseaux aériens rue Paul Chevallier, rue Poidevin et ruelle des Jardins. Les modalités sont précisées dans la présente convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pour l'enfouissement des réseaux télécommunication rue Paul Chevallier, rue Poidevin et ruelle des Jardins, entre Orange, le SIEMML et Segré en Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n°5 : Commune déléguée de Sainte-Gemmes d'Andigné – Restauration de l'autel de la Sainte-Vierge

Présentation : Joseph GALON

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose que la commune a été sollicitée par l'association de sauvegarde de l'église de Ste-Gemmes d'Andigné en vue que soit restauré l'autel de la Sainte-Vierge situé au sein de l'église.

Des devis relatifs aux frais d'architecte, aux coûts de travaux et d'échafaudage ont été sollicités par l'association et transmis à la commune, pour un total prévisionnel s'élevant à 28 970,00 € HT.

En parallèle, la commune a sollicité les potentiels financeurs que sont l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département de Maine-et-Loire et la Région Pays de la Loire, pour un soutien financier qui représenterait, au total et sous réserve des accords de ces institutions, 65% du coût du projet, les 35% demeurant à la charge de la commune, soit 10 139,50€.

S'agissant d'un projet relatif à un édifice public, la commune doit nécessairement être le maître d'ouvrage de tels travaux. Cependant, ce projet émanant d'une sollicitation de l'association de sauvegarde de l'église, et en accord avec elle, il a été convenu que le coût Hors Taxes des études et travaux, subventions déduites, ainsi estimé aujourd'hui à 10 139,50€, ferait l'objet d'un remboursement de l'association vers la commune.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention prévoyant le remboursement de cette somme par l'association à la commune,

Monsieur DOUSSE Pascal, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association de sauvegarde de l'église de Ste-Gemmes d'Andigné et la commune, précisant les modalités de financement de l'opération de restauration de l'autel de la Sainte-Vierge,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Vote du Conseil :

Pour :	56	
Abstentions :	3	GRANIER Jean-Claude, BELIER Denis, ROISNET Valérie (pouvoir exercé par BELIER Denis)
N'a pas participé au vote :	1	DOUSSE Pascal

Point n°6 : Commune déléguée d'Aviré – Vente de parcelles à Monsieur et Madame RAPIN

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée 014 section A n°607 d'une superficie de 2 563 m². Ce terrain est classé en zone agricole et exploité par M. et Mme Alain RAPIN depuis de nombreuses années.

Ces derniers ont souhaité acquérir ce terrain. Aussi, considérant que ce terrain a une vocation agricole et n'aura pas vocation à une extension urbaine, Monsieur le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain à M. et Mme RAPIN Alain au prix de 0,40 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 16 janvier 2023,

DECIDE de vendre la parcelle 014 section A n°607 d'une superficie de 2 563 m² à M. et Mme Alain RAPIN au prix de 0,40 € le m², les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé à l'étude ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n°7: Commune déléguée de Louvaines – Eglise de la Jaillette – Restauration de la maquette de la cathédrale d’Angers

Présentation : Pierre ROCHEPEAU

Proposition de délibération

Monsieur l’Adjoint au Maire explique au Conseil municipal qu’une maquette de la cathédrale d’Angers est exposée au sein de l’église de la Jaillette sur la commune déléguée de Louvaines. En vue d’en mener sa restauration, l’association de sauvegarde de l’église de la Jaillette a sollicité un soutien financier de la Fondation pour la Sauvegarde de l’Art français, qui y a répondu favorablement pour un montant de 8 000 euros, correspondant à 74% du coût prévisionnel des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat à signer entre la commune et la Fondation pour la Sauvegarde de l’Art français, précisant les modalités du soutien financier apporté dans le cadre de la restauration de la maquette de la cathédrale d’Angers,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n° 8 : Commune déléguée de Noyseau – Régularisations foncières relatives à la route des Aulnays

Présentation : Denis BELIER

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué explique que la route communale dite « Route des Aulnays » nécessite plusieurs régularisations cadastrales non réalisées suite au dévoiement de la chaussée, entraînant aujourd’hui le fait qu’une partie de l’emprise de la chaussée soit la propriété de tiers.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d’acquérir, dans le cadre de deux actes d’achats distincts au montant d’un euro chacun, les parcelles suivantes :

- Auprès de M. Gaëtan AUDOUIN : la parcelle cadastrée Section B n°495
- Auprès d’AIP Participations : les parcelles cadastrées Section B n°483, n°487, n°566, n°574, n°571 et n°581

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l’acquisition des sept parcelles suivantes :

- Auprès de M. Gaëtan AUDOUIN : la parcelle cadastrée Section B n°495
- Auprès d’AIP Participations : les parcelles cadastrées Section B n°483, n°487, n°566, n°574, n°571 et n°581

DIT que les frais d’acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l’acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte authentique qui sera passé à l’étude ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n°9 : Tableau des emplois à compter du 1^{er} février 2023

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité technique en date du 16 janvier 2023,

Considérant la nécessité de modifier la présentation, de créer des postes ou de supprimer des postes, suite aux départs d'agents remplacés sur un autre grade, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Suppression d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

-

Emplois permanents contractuels à temps complet

-

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à 34/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

Création d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

-

Emplois permanents contractuels à temps complet

-

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'animateur titulaire à 34/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique du 16 janvier 2023,

ADOpte le tableau des emplois, au 1^{er} février 2023, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	0		0
- Attaché principal	2		2
- Attaché	4		4
- Secrétaire de mairie	1		1
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Rédacteur	4		4
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14		14
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3		3
- Adjoint administratif	13		13
	44	0	44

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- animateur principal de 2 ^e classe	1		1
- animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Adjoint d'animation	8		8
	13	0	13

FILIERE CULTURELLE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Assistant de conservation	1		1
- Adjoint du patrimoine	1		1
	4	0	4

FILIERE POLICE MUNICIPALE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Brigadier chef principal	4		4
- Gardien-brigadier	1		1
	5	0	5

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Puéricultrice de classe supérieure	0		0
- Puéricultrice de classe normale	1		1
- Educateur de jeunes enfants	4		4
- Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	0		0
- Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	0		0
- Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	3		3
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1		1

- Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Agent social	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	8		8
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1		1
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Ingénieur principal	1		1
- Ingénieur	2		2
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3		3
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3		3
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	4		4
- Agent de maîtrise	5		5
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11		11
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14		14
- Adjoint technique	36		36
	83	0	83

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Adjoint administratif			
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 25.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	1		1
	6	0	6

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Animateur principal 2 ^{ème} classe			
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
- Animateur			
(pour un temps de 34.00/35 ^{ème})	0	1	1
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe			
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe			
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.85/35 ^{ème})	0		0

- Adjoint d'animation (pour un temps de 34.00/35 ^{ème})	1	-1	0
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 31.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 29.40/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.10/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 25.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 19.85/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 5.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 4.50/35 ^{ème})	1		1
	11	0	11

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Educateur de jeunes enfants (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.70/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.50/35 ^{ème})	0		0
	6	0	6

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 21.50/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 7.60/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint technique (pour un temps de 34,00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 32.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 29.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 28.20/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	1		1

(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 16.25/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 12.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 5.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 4.00/35 ^{ème})	1		1
	19	0	19

Sous-total (Titulaires)

218	0	218
------------	----------	------------

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Attaché	6	0	6
	6	0	6

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Technicien	0		0
- Adjoint technique Pal 2è cl.	1		1
- Adjoint technique	2		2
	3	0	3

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Agent social	0		0
	1	0	1

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- animateur	2		2
	2	0	2

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Conseiller territorial des APS	0		0
- Educateur des APS	3		3
	3	0	3

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 10.50/35 ^{ème})	0		0
	1	0	1

FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 ^{ème})	2		2
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/01/2023	Modifications	01/02/2023
- Adjoint technique (pour un temps de 11.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 8.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 3.80/35 ^{ème})	1		1
	3	0	3

Sous-total (Titulaires)	21	0	21
-------------------------	-----------	----------	-----------

Total général	239	0	239
---------------	------------	----------	------------

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

Point n°10 : Commune déléguée de Segré – Acquisition d’une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie auprès de Monsieur LEPRETRE

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Segré expose au Conseil Municipal que, suite à la cessation de l’activité du bar l’Escale, son gérant, Monsieur Arnaud Leprêtre, a mis en vente la licence IV du commerce, sis 18 rue Gambetta - Segré – 49500 Segré-en-Anjou Bleu.

Afin de conserver la possibilité de créer une nouvelle activité de bar sur la commune, il est proposé d’acquérir la licence IV.

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Segré propose donc au Conseil Municipal d’acquérir cette licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie, au prix de 7 000 euros net vendeur, les frais d’acte en sus à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l’acquisition, auprès de Monsieur Arnaud Leprêtre, de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie, pour un montant de 7 000 euros net vendeur, les frais d’acte en sus à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte d’acquisition qui sera passé chez Anjou Bleu Notaires, étude notariale à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (60)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2022-558</u>	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 158B, parcelle 717, 9 bis rue d'Anjou, commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communes entre la propriété la commune de Segré en Anjou Bleu et l'Indivision OGER et Madame TREQUATTRINI Chantal.</p>
<u>2022-559</u>	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Modification du parcellaire cadastral – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 158 B3, parcelle 717, place St Nicolas, commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communes.</p>
<u>2022-562</u>	<p>Objet : Contrat de partenariat avec Cezam Pays de la Loire et la médiathèque de Segré pour le prix du roman Cézam et la BD Cézam</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec Cezam Pays de la Loire — 12 avenue Jean Joxé – 49109 ANGERS cedex 2 pour le prix du Roman Cezam.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et son échéance est fixée au 31 décembre 2023. Le prix s'élève à 550 €.</p>
<u>2022-563</u>	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Club de l'amitié »</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés à la salle « Saint Nicolas » 19, rue d'Anjou, commune déléguée de l'Hôtellerie-de-Flée, d'une surface d'environ 62 m², au profit de l'Association « Club de l'amitié » de l'Hôtellerie-de-Flée représentée par son Président, Joseph GASTINEAU, dont le siège social est situé 1, place Saint Nicolas, l'Hôtellerie-de-Flée 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU,</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p> <p>La commune met ce local à disposition de l'association à titre gratuit.</p>
<u>2022-564</u>	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de petits matériels – Quincaillerie – Electricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2023-2024</p> <p>Conditions : approbation des marchés de fournitures en accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de petits matériels – Quincaillerie – Électricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et Bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2023-2024, selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous :</p> <p><u>Lot n° 1 : Fourniture de petits outillages et quincaillerie :</u> LEGALLAIS SAS – 7 Rue d'Atalante – Citis – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/AN.</p> <p><u>Lot n° 2 : Fourniture de petits équipements d'électricité :</u> Société REXEL France SAS – 5 Rue des Ifs – 49070 BEAUCOUZÉ pour un montant maximum de 54 000.00 € HT/AN.</p> <p><u>Lot n° 3 : Fourniture de petits équipements de plomberie et sanitaire :</u> LEGALLAIS SAS – 7 Rue d'Atalante – Citis – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/AN.</p> <p><u>Lot n° 4 : Fourniture de petits équipements de peinture :</u> THÉODORE MAISON DE LA PEINTURE SAS – 1 Boulevard Gaston Birgé – 49100 ANGERS pour un montant maximum de 15 000 € HT/AN.</p> <p><u>Lot n° 5 : Fourniture de petits équipements de menuiserie :</u> PANOFrance SAS – 33 Rue Albert Camus – ZI – RN62 – BP43 – 49460 MONTREUIL JUIGNÉ pour un montant maximum de 7 000.00 € HT/AN.</p>

	<p>La durée de validité des accords-cadres est de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.</p> <p>Les accords-cadres sont renouvelables 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024), soit la durée maximale des accords-cadres est de 24 mois.</p>
<u>2022-565</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux - Rénovation de la Chapelle du Pinelier</p> <p>Conditions : approbation des marchés concernant les travaux de de rénovation de la salle Pinelier sur la commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous :</p> <p><u>Lot n° 1 : Maçonnerie-Taille de pierres</u> : LEBLANC TRADITION – L'Ergouère – 49500 CHAZÉ SUR ARGOS pour un montant de 249 709.10 € HT.</p> <p><u>Lot n° 3 : Vitraux-Serrurerie</u> : ATELIER HENRI HELMBOLD – 46 Boulevard François Mitterrand – 35150 CORPS-NUDS pour : montant de base : 33 494.84 € HT + Variant : Protection grillagées des vitraux : 6 647.20 € HT, soit un montant total de 40 142.01 € HT.</p>
<u>2022-566</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Sainte-Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « les ailes bleues »</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, sur la commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 183 m², au profit de l'association « les ailes bleues ».</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, à compter du 1^{er} décembre 2022, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>
<u>2022-567</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Sainte-Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association la Marelle</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, sur la commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 183 m², au profit de l'association « La Marelle ».</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, pour l'occupation du vendredi 16 décembre 2022.</p>
<u>2022-568</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Saint-Sauveur de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association APE Ecole les 3 plumes de Saint-Sauveur de Flée</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Saint Sauveur-de-Flée – 5 rue d'Anjou – Saint Sauveur-de-Flée – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association de l'APE Les 3 plumes Saint Sauveur-de-Flée.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.</p>
<u>2022-569</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association UNC-AFN de St Sauveur de Flée</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Saint Sauveur-de-Flée – 5 rue d'Anjou – Saint Sauveur-de-Flée – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association UNC AFN de Saint Sauveur-de-Flée.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.</p>
<u>2022-570</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association le club de l'âge d'or de St Sauveur de Flée</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Saint Sauveur-de-Flée – 5 rue d'Anjou – Saint Sauveur-de-Flée – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association du Club de l'âge d'or de Saint Sauveur-de-Flée.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.</p>
<u>2022-571</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'espace Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 fixant les conditions de mise à disposition du bureau n°2</p>

	situé à l'Espace Antoine de Saint-Exupéry sur la commune déléguée de Segré, à Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'Association Française de Centres de Consultation Conjugale. (modification des créneaux des permanences).
<u>2022-572</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Concession de caverne dans le cimetière communal – Famille BOITEAU
<u>2022-573</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOUCHER/JOURNIAC
<u>2022-574</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHEVALLIER-TITARD
<u>2022-575</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Châtellais – Contrat avec la société Convivio pour la confection et la livraison temporaire des repas du restaurant scolaire <u>Conditions</u> : approbation du contrat avec la Société CONVIVIO – 12 rue du Domaine – ZA de la Retaudais, 35137 BEDEE – qui a pour objet la confection et la livraison temporaire des repas du restaurant scolaire de Châtellais. Le contrat prend effet à compter au 01/01/2023 et son échéance est fixée au 14/04/2023 Le prix du repas sera de 3.8000€ H.T soit 4.0090€ TTC.
<u>2022-576</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Contrat avec la société Convivio pour la confection et la livraison temporaire des repas des restaurants scolaires <u>Conditions</u> : approbation du contrat avec la Société CONVIVIO – 12 rue du Domaine – ZA de la Retaudais, 35137 BEDEE – qui a pour objet la confection et la livraison temporaire des repas des restaurants scolaires maternelle et primaire de Noyant La Gravoyère. Le contrat prend effet à compter au 01/01/2023 et son échéance est fixée au 14/04/2023. Le prix du repas maternelle sera de 3.2037€ H.T soit 3.3799 € TTC. Le prix du repas primaire sera de 3.3082€ H.T soit 3.4902 € TTC. Le prix du repas adulte sera de 3.5532€ H.T soit 3.7486 € TTC.
<u>2022-577</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère - Marché de travaux – Regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard – Lot 8 : couverture ardoise – Avenant 1 <u>Conditions</u> : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard sur la commune déléguée de Noyant le Gravoyère - Lot 8 : couverture ardoise, pour un montant de – 5 868.02 € HT portant le nouveau montant de travaux à 175 001.80 € HT .
<u>2022-578</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Boisements communaux – Travaux de diagnostics et assistance technique pour mise en sécurité et plantations <u>Conditions</u> : approbation de la proposition de l'ONF – Agence Territoriale Pays de la Loire – 15 boulevard Léon Bureau – CS 16237 – 44262 NANTES détaillé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics – Inventaires pour un montant de 3490.31 € ht - Assistance technique pour mise en sécurité pour un montant de 3768.86 € ht - Assistance technique pour plantations pour un montant de 1019.78 € ht Le règlement sera effectué en deux fois : <ul style="list-style-type: none"> - Un premier versement de 4788.64 € ht soit 5746.37 € ttc - Un deuxième versement de 3490.31 € ht soit 4188.37 € ttc
<u>2022-579</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BODIER
<u>2022-580</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FORTIN
<u>2022-581</u>	<u>Objet</u> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOURCY
<u>2022-582</u>	<u>Objet</u> : Convention de résidence de création entre le Cargo et la compagnie Grive <u>Conditions</u> : approbation de la convention de résidence de création entre le Cargo, place du Port 49500 Segré-en-Anjou Bleu et la compagnie la Grive qui aura lieu du 4 au 12 janvier 2023 inclus. La commune prend en charge les frais de repas soit 408 € TTC et l'hébergement dont le montant reste à définir en fonction du nombre de personnes

<p>2022-583</p>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Location de sanitaires autonomes à la salle du Pinelier Conditions : approbation de la proposition à intervenir avec la Société PETIT, Construction Modulaire – 375 rue Roland Moreno, Parc de l’Atlantique – 49170 St Léger des Bois, pour la location de sanitaires autonomes PMR à la salle du Pinelier, située sur la Commune déléguée de Segré, du 1^{er} janvier au 31 mai 2023, selon le détail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total location mensuelle : 264,00 € HT - Montant du transport aller et manutention : 160,00 € HT - Montant du transport retour et manutention : 160,00 € HT - Forfait vidange 90,00 € HT <p>Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction.</p>																				
<p>2022-584</p>	<p>Objet : Convention d’actions culturelles entre le collectif Bajour et le Cargo pour un stage théâtre Conditions : approbation de la convention d’actions culturelles entre le Collectif Bajour, 4 avenue Louis Barthou 35000 RENNES et le Cargo pour un stage théâtre le 17 décembre 2022. Prix du stage + voyages + défraiement repas pour un montant total de 376€ HT soit 452,16€ TTC</p>																				
<p>2022-585</p>	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille NIOLES</p>																				
<p>2022-586</p>	<p>Objet : Commune déléguée de l’Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ESNAULT</p>																				
<p>2022-587</p>	<p>Objet : Commune déléguée de l’Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LESMESLE</p>																				
<p>2022-588</p>	<p>Objet : Convention de partenariat entre Spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour une participation financière à l’accueil du spectacle « Cocoeur » de la compagnie la Grive Conditions : sollicitation d’une participation financière à Spectacle vivant en Bretagne sur l’accueil du spectacle « Cocoeur » de la Cie La Grive. Le montant de l’aide est en fonction du bilan financier transmis à la suite du spectacle.</p>																				
<p>2022-589</p>	<p>Objet : Convention de partenariat entre Spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour une participation financière à l’accueil du spectacle « Cépages dansants » de la compagnie la Grive Conditions : sollicitation d’une participation financière à Spectacle vivant en Bretagne sur l’accueil du spectacle « Cépages dansants » de la Cie La Grive. Le montant de l’aide est en fonction du bilan financier transmis à la suite du spectacle.</p>																				
<p>2022-590</p>	<p>Objet : Convention de partenariat entre Spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour une participation financière à l’accueil du spectacle « Nos cœurs en terre » de l’association Incipit Conditions : sollicitation d’une participation financière à Spectacle vivant en Bretagne sur l’accueil du spectacle « Nos cœurs en terre » de l’association Incipit. Le montant de l’aide est en fonction du bilan financier transmis à la suite du spectacle.</p>																				
<p>2022-591</p>	<p>Objet : Contrat de cession entre l’association les Maladroits et le Cargo pour le spectacle « Joueurs » saison 2022/23 Conditions : approbation du contrat de cession entre l’association les Maladroits, 18 Rue du Port Guichard, 44000 NANTES et le Cargo pour le spectacle « Joueurs ». Prix de cession + défraiements pour un montant total de 4 911,40 € HT soit 5 181.53 € TTC</p>																				
<p>2022-593</p>	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon -Création d’un abribus – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la création d’un abribus destiné au transport scolaire sur la commune déléguée de Montguillon et ce, auprès de la Région Pays de la Loire:</p> <table border="1" data-bbox="427 1877 1377 2092"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>7 736 €</td> <td>Région</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>6 736 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Travaux	7 736 €	Région	1 000 €							Segré-en-Anjou Bleu	6 736 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																			
Objet	Montant HT	Entité	Montant																		
Travaux	7 736 €	Région	1 000 €																		
		Segré-en-Anjou Bleu	6 736 €																		

		Total HT	7 736 €	Total HT	7 736 €
2023-01	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de parcelles à pâturer au profit de GAEC des Cerisier</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'une parcelle à pâturer, située section 277 OC 99 - OC 737 (p) sur la commune déléguée de Sainte-Gemmes-d'Andigné, au profit du G.A.E.C. des CERISIER domicilié « Le Châtelier » à Sainte-Gemmes-d'Andigné 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition, conclue à titre gratuit, prend effet le 1^{er} janvier 2023 et se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>				
2023-02	<p>Objet : Contrat d'interconnexions de sites – Forfait mobilité</p> <p>Conditions : approbation du contrat proposé par ADISTA, situé au 9, Rue Blaise Pascal – 54320 Maxéville qui propose les forfaits mobiles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 x Carte SIMbioz Connect Orange 20Go - 1 x Carte SIMbioz Connect Orange 5Go - 1 x Carte SIMbioz Mobile Orange voix 100Go - 38 x Carte SIMbioz Mobile Orange voix 5Go - 62 x Carte SIMbioz Mobile Orange voix - 1 x Portail SIMbioz - Gestion autonome d'une flotte de cartes SIM Adista <p>au tarif mensuel de 1053 € HT/mois. Ce présent contrat débutera au 1^{er} février 2023 et prendra fin au 1^{er} février 2028.</p>				
2023-03	<p>Objet : Accord-cadre pour la fourniture de vêtements de travail pour le territoire de la commune de Segré-en-Anjou bleu – 2022-2026 – Avenant n°1 : lot 2 : Fourniture de vêtements de travail spécifique sport piscine</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec la société POKEE SPORT PUBLICITÉ – 34 Rue Jules Bournet – Technopole de la Loue – 03100 MONTLUCON, pour l'ajout de nouveaux articles au bordereau de prix de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, 2022-2026, Lot2 – Vêtements de travail spécifique de sport - Piscine - marché n°2022-059, n'ayant pas d'incidence financière pour le marché.</p>				
2023-04	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association Asure</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association Asure, dont le siège social est situé ZI D'Etriché, 14 Rue Jean Monnet, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour une durée de 3 années, à compter du 15 décembre 2022.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel fixé à 2 781,52 € et des charges locatives fixées à 2 303,08 € pour l'année.</p>				
2023-05	<p>Objet : Avenant au contrat de cession entre l'association les Maladroits et le Cargo pour des ateliers en lien avec le spectacle « Joueurs » du 10 février 2023</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant au contrat de cession entre l'association les Maladroits, 18 Rue du Port Guichard, 44 000 Nantes et le Cargo pour des ateliers en lien avec le spectacle « Joueurs ».</p> <p>Montant global : 1 662.20 € HT soit 1 753.62 € TTC</p>				
2023-06	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Mise à disposition d'un garage au profit de l'association Comité des Fêtes de Marans</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'une partie de garage situé 1 rue des Tilleuls – Marans, d'une surface d'environ 28.80 m², au profit de l'association Comité des Fêtes de Marans – 1 rue des Tilleuls – Marans 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 15 décembre 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. La commune met ce garage à disposition de l'association Comité des Fêtes de Marans à titre gratuit.</p>				
2023-07	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Mise à disposition d'un garage au profit de l'association OGEC de l'école Notre Dame à Marans</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage</p>				

	<p>situé chemin de l'école – Marans, d'une surface de 36.60 m², au profit de l'association OGEC de l'école Notre Dame de Marans – 3 route de Vern – Marans 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 15 décembre 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. La commune met ce garage à disposition de l'association OGEC de l'école Notre Dame de Marans à titre gratuit.</p>
2023-08	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Mise à disposition d'un garage au profit de l'association Familles Rurales de Marans</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé chemin de l'école – Marans, d'une surface d'environ 27.45 m², au profit de l'association Familles Rurales de Marans – 1 rue des Tilleuls – Marans 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 15 décembre 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. La commune met ce garage à disposition de l'association Familles Rurales de Marans à titre gratuit.</p>
2023-09	<p>Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DELVIGNE</p>
2023-10	<p>Objet : Commune déléguée de Louvaines – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 184A, parcelles 312-319-891-924, "Loirie", commune déléguée de Louvaines, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété des Consorts BONSERGENT-LIPREAU et la commune de Segré en Anjou Bleu.</p>
2023-11	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 331-014B, parcelles 707-708, "La Clergerie", commune déléguée d'Aviré, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Monsieur et Madame Michel et Jacqueline THOMY et la commune de Segré en Anjou Bleu.</p>
2023-12	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Châtelais, Nyoiseau, Noyant la Gravoyère et Segré – Lot 14 : yaourts et fromages blancs – Avenant de transfert – Avenant 1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 de transfert à intervenir avec la SCEA L'AVENTURE – Le Petit Bois Rouge – Pouancé – 49420 OMBRÉE D'ANJOU, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Châtelais, Nyoiseau, Noyant la Gravoyère et Segré, pour le lot 14 – Yaourts et fromages blancs. La facturation des prestations réalisées sera effectuée par le Nouveau Titulaire.</p>
2023-13	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SEJOURNE - PELUAU</p>
2023-14	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SAUVAGE</p>
2023-15	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ESNAULT</p>
2023-19	<p>Objet : Commune déléguée de Louvaines – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 184 B, "La Rivière Milon", commune déléguée de Louvaines, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la commune de Segré en Anjou Bleu et les propriétés de l'indivision HUET et de Monsieur et Madame LARDEUX Dominique et Nelly.</p>
2023-20	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Fourniture et pose d'une cuisine équipée au 1^{er} étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise Kitchen Café, 60 B Rue de Terre Rouge, 53200 Château-Gontier sur Mayenne, pour l'aménagement d'une cuisine équipée au 1^{er} étage de la maison de santé, 10 square des charmilles sur la commune déléguée de St Martin du Bois, pour le montant suivant : 8 902,74 € HT.</p>
2023-21	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Rando Nyoisienne</p>

	<p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle du Camping – 330 Chemin du Camping – NYOISEAU – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association Familles Rurales. L'occupation est consentie à titre gratuit pour la soirée du 27 janvier 2023.</p>
2023-22	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MAUGEAIS-MOREAU</p>
2023-23	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Mise à disposition d'un emplacement au profit de la SARL CHARETIER</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un distributeur de baguettes sur la place face à la Mairie déléguée de Marans.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 1^{er} octobre 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. La commune met cet emplacement à disposition de la SARL CHARETIER pour un montant de 170€ par an.</p>
2023-24	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Mise à disposition d'un garage au profit de l'association Saint Serge de Marans</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 5bis place de l'Eglise – Marans, d'une surface de 18.02 m², au profit de l'association Société Saint Serge de Marans – 5bis place de l'Eglise – Marans 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 15 décembre 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. La commune met ce garage à disposition de l'association Familles Rurales de Marans à titre gratuit.</p>
2023-25	<p>Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association APE (Ecole les 3 plumes)</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de la Ferrière-de-Flée – rue de la Gare – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association de l'APE (Ecole les 3 Plumes) – Saint Sauveur-de-Flée. La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour 10 fois.</p>
2023-26	<p>Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association du club du Soleil</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de la Ferrière-de-Flée – rue de la Gare – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association du Club du Soleil La Ferrière-de-Flée. La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, pour tous les mercredis après-midi.</p>
2023-27	<p>Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Comité des fêtes de la Ferrière de Flée</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé à la mairie de la Ferrière-de-Flée – 2 place de l'Eglise – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association du Comité des Fêtes – La Ferrière-de-Flée. La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 environ 15 fois.</p>
2023-28	<p>Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association de sauvegarde de la Chapelle Pomme Poire</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de la Ferrière-de-Flée – rue de la Gare – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association Sauvegarde de la Chapelle Pomme Poire de La Ferrière-de-Flée. La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour 6 fois.</p>
2023-29	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COUE</p>
2023-30	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JILOT-PELLERIN</p>
2023-31	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association de sauvegarde de l'église St Pierre</p>

	<p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle du Camping – 330 Chemin du Camping – NYOISEAU – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association de Sauvegarde de l'église St Pierre. La convention consentie à titre gratuit prend effet pour la date du 16 mars 2023.</p>
2023-32	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit du Comité des fêtes</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle du Camping – 330 Chemin du Camping – NYOISEAU – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit du comité des fêtes. La convention consentie à titre gratuit prend effet pour la date du 28 janvier 2023.</p>
2023-33	<p>Objet : Marché de prestations – Location de balayeuse aspiratrice avec maintenance, dépannage sans chauffeur</p> <p>Conditions : approbation du marché de prestations à intervenir avec la SAS LEMONNIER – ZA du Carrefour des Biards – 50540 ISIGNY LE BUAT pour la location d'une balayeuse aspiratrice avec maintenance, dépannage sans chauffeur pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de location mensuel de 3 000.00 € HT soit 36 000.00 € HT annuel et coût de l'heure supplémentaire : 15.00 € HT/H.</p> <p>Le marché commence le 17 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 et sera renouvelable 3 fois d'une durée de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026.</p>
2023-35	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'ADAPEI 49</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'une salle de réunion dénommée salle de la Roirie située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'Adapei 49, pour les soirées des 24 janvier, 28 février, 28 mars, 16 mai et 27 juin 2023. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

ADRESSE DU TERRAIN	REFERENCES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
1 RUE DU CAPITAINE DE HAUTECLOQUE	331000AB0126	SEGRÉ
9007 ROUTE D'AVIRE	331000AC0775	SEGRÉ
19 RUE DU ROCHER	3311840B1132	LOUVAINES
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE	331000AB0605	SEGRÉ
0002 RUE DU VAL DE LOIRE	331000AL0053	SEGRÉ
0013 RUE DU DOC P CHEVALLIER	331000AB0188	SEGRÉ
0003 RUE JEAN SEBASTIEN BACH	331000AN0103	SEGRÉ
11 RUE JEAN MONNET	3310000C0603, 3310000C0605	SEGRÉ
0013 RUE DU DOC P CHEVALLIER	331000AB0188	SEGRÉ
LE BOURG L HOTELLERIE	3311580B0729	L'HOTELLERIE-DE-FLÉE
0001 GRANDE RUE NYOISEAU	331233AB0367, 331233AB0368, 331233AB0369	NYOISEAU
0023 RUE PIERRE GENDRY	3310000C1043, 3310000C1037, 3310000C1038, 3310000C1039, 3310000C1040, 3310000C1041, 3310000C1044	SEGRÉ
0043 RUE GENEVIEVE VERGER	3312330C0638, 3312330C0622	NYOISEAU
0009 RUE D'ANJOU	3313190A0022	SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE
0012 PLACE FALLOUX	331000AB0477	SEGRÉ
0002 PLACE DE LA REPUBLIQUE	331000AB0386	SEGRÉ
LES GAUDRAS	3313050C1094	SEGRÉ
0048 RUE DES HAUTS ST JEAN	331000AI0105, 331000AI0103, 331000AI0104, 331000AI0068, 331000AI0069, 331000AI0070	SEGRÉ
0023 RUE DE MAINGUE	331000AD0098, 331000AD0099	SEGRÉ
0007 PLACE DU VELODROME	331229AB0511	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0055 RUE MICHELET	331000AM0655	SEGRÉ
0008 RUE RENE RICHARD	3310370B1715	LE BOURG-D'IRÉ
0029 RUE MICHELET	331000AM0128, 331000AM0124	SEGRÉ
0009 RUE D'ANJOU	3313190A0022	SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE
0002 ALLÉE DES BRUYERES	331000AC0103	SEGRÉ
0005 RUE CLAUDE DEBUSSY	331000AH0288	SEGRÉ
0011 RUE LUDOVIC MENARD	331229AB0185	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0002 RUE DE LA TAILLANDERIE	3313190B0958, 3313190B0962	SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE
0016 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	331000AC0808	SEGRÉ
0070 RUE CONSTANT GERARD	331229AL0060	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0004 RUE DU CALVAIRE N	331229AL0021, 331229AL0127	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0013 RUE DES MAGNOLIAS	3311360B0836	LA FERRIERE-DE-FLÉE
0018 RUE VIEILLE RUE	331305AB0264, 331305AB0263	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
0001 CHEMIN DU BURON	331000AE0635	SEGRÉ
0030 RUE ALFRED DE FALLOUX	3310370B0273, 3310370B1395, 3310370B1396	LE BOURG-D'IRÉ
14 RUE DES DEUX HAIES	3313050A1014	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
49500 Segré en Anjou Bleu	3312330C1634	NYOISEAU
1 RUE DE LA MARELLE	3313050C1105	SAINT-MARTIN-DU-BOIS

51 RUE DE L'ALEXANDRIERE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS	331229AL0430	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0006 RUE ANDRE BRECHETEAU	3312330C0100, 3312330C0478	NYOISEAU
0018 RUE DAVID D ANGERS	331000AB0489, 331000AB0490	SEGRÉ
0013 ALLÉE DU RONCERAY	331000AC0180, 331000AC0340, 331000AC0341	SEGRÉ
BOIS N 2	3312330C0919	NYOISEAU
0024 RUE DES QUATRE-VENTS	331000AK0107	SEGRÉ
0004 RUE DU PUIITS	331229AI0010, 331229AI0364, 331229AI0366	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0107 RUE SAINTE BARBE	3312330C0801, 3312330C0610	NYOISEAU
9 RUE DE L'ECRITURE LES GAUDRAS	3313050C1096	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
LES GAUDRAS	3313050C1099	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
0042 RUE DAVID D ANGERS	331000AD0050, 331000AD0042	SEGRÉ
0006 RUE DES PLANTES	331229AL0479	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0016 RUE WOLFGANG AMADEUS MOZART	331000AN0178	SEGRÉ
49500 Segré en Anjou Bleu	3310370B1697	LE BOURG-D'IRÉ
0011 RUE GAMBETTA	331000AB0057	SEGRÉ
1 rue du Lavoir	3312080A0621	MONTGUILLON
0024 RUE SAINT SAUVEUR	331081AB0226	CHATELAIS
PIECE DU PT CHEMIN	3311840B1259	LOUVAINES
0001 RUE DE L OUDON	3311840B0330, 3311840B0331, 3311840B0332, 3311840B0800	LOUVAINES
0054 RUE DAVID D ANGERS	331000AD0621, 331000AD0559, 331000AD0557	SEGRÉ
0012 RUE DE PIED BOULET	3310370B0809, 3310370B2048	LE BOURG-D'IRÉ
0031 AVENUE D EVENTARD	331000AK0371	SEGRÉ
BOIS N 2	3312330C1286	NYOISEAU
BOIS N 2	3312330C0898	NYOISEAU
0018 RUE DES CHENES	331229AC0253	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0055 RUE MICHELET	331000AM0655	SEGRÉ
0002 RUE DES ECOLIERS	3311580B0548	L'HOTELLERIE-DE-FLÉE
0014 RUE DE LA CHETARDIERE	3312770D1446	SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ
0023 RUE DU PINELIER	331000AL0039	SEGRÉ
0044 RUE LUDOVIC MENARD	331229AB0277	NOYANT-LA-GRAVOYERE
0015 RUE DU LAVOIR SEGRE SAINT AUBIN DU PAVOIL	3310000D0419, 3310000D0420	SEGRÉ
0023 RUE ALFRED DE FALLOUX	3310370B1907	LE BOURG-D'IRÉ
0004 RUE PASTEUR SEGRE	331000AB0310	SEGRÉ